

COMMUNE DE WATTEN**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N° 9952

**CIRCULATION ALTERNÉE
REEMPLACEMENT DU GARDE-CORPS ENDOMMAGÉ SUR LE PONT DE WATTEN
RECONDUCTION**

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande présentée par l'entreprise AXIMUM LILLE à Dardilly qui va
procéder au remplacement du garde-corps endommagé sur le pont de Watten
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRÊTE

Art 1 : Les dispositions des articles 1 à 4 de l'arrêté N°9924 du 23 août 2023 sont reconduites
du 12 au 31 octobre 2023.

Art 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société AXIMUM LILLE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 10 octobre 2023
Le Maire.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire

Daniel DESCHODT.